

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 51 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 10 — — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On écrit de Florence, le 16 janvier :

Le ministre des finances, M. Scialoja, a fait aujourd'hui, à la Chambre des députés, l'exposé de la situation financière. Il a expliqué les motifs et les résultats du cours forcé des billets de la Banque et de l'emprunt national de 400 millions. Il a ensuite donné le compte des dépenses occasionnées par la guerre contre l'Autriche. Ces dépenses s'élèvent à 357 millions de francs.

L'Exposé constate qu'à la fin de 1866 il y avait dans les caisses du Trésor 364 millions, somme suffisante pour solder les différences passives de 1866, y compris les sommes qui restent à payer à l'Autriche, et pour couvrir le déficit de 1867, y compris la partie de la dette qui échoit à la Vénétie et la partie de la dette pontificale qui revient à l'Italie.

Les dépenses du ministère de la guerre sont réduites pour 1867 à 140 millions. Le déficit total pour cette année s'élèvera à 185 millions.

Le ministre a renouvelé, d'une manière absolue, la déclaration qu'il n'y aurait pas de réduction de l'intérêt de la dette publique. Il exposera demain les moyens d'arriver à l'équilibre du budget normal.

L'Opinione annonce que les négociations sur la question des évêques sont terminées, et que M. Tonello sera reçu prochainement en audience de congé par le pape et le cardinal Antonelli.

Voici, en substance, les paroles prononcées

par le roi d'Italie à la réception de l'adresse :

« Je me félicite de ce que MM. les députés sont venus en grand nombre prendre part aux travaux de la Chambre. Nous devons nous applaudir de ce que les graves questions qui préoccupaient l'Italie se trouvent à peu près réglées. L'année 1866 s'est terminée par de grands résultats, bien qu'ils n'aient point été obtenus sans quelques mécomptes. Maintenant, il ne reste plus, à vrai dire, que deux questions sérieuses à résoudre : celle des finances et celle de Rome.

» Nous devons nous préoccuper surtout des finances : mais j'espère que les difficultés que nous apercevons de ce côté seront bientôt surmontées, si nous savons nous résigner à des sacrifices. Au reste, M. Scialoja fera bientôt un exposé financier digne de la plus grande attention de la part du pays, et il y a lieu d'espérer que cet exposé dissipera bien des nuages. Quant à la question de Rome, elle a aussi une grande importance : mais elle ne doit pas nous inquiéter outre mesure, parce que c'est une simple question ; et je ne doute pas, à ajouté Sa Majesté, que le temps ne la résolve conformément au vœu national. »

On mande de Saint-Petersbourg, le 16 janvier :

L'Invalide russe dit, dans sa Revue militaire, que l'armée sur le pied de paix est de 700,000 hommes et qu'il y a donc une réduction de 100,000 hommes. La remise de l'armée sur le pied de guerre peut se faire, au besoin, dans l'espace de six semaines. L'artillerie sera, dans deux ans, entièrement pourvue de nouveaux canons. Dans le courant

de 1867, 300,000 fusils se chargeant par la culasse et 300 canons rayés seront terminés.

Le bruit, mentionné par un journal de Paris, de l'envoi à Saint-Petersbourg d'une note anglaise contenant des réclamations au sujet des ukases impériaux sur la Pologne est dépourvu de tout fondement.

On lit dans la Gazette de Vienne :

« Une correspondance de Scutari annonce que la Porte ayant appris que l'évacuation de Novosello et la démolition du blockhaus de Vissœza, promises toutes deux au Montenegro, n'étaient pas encore exécutées, a envoyé Ismail-Pacha avec de pleins pouvoirs pour faire mettre promptement ces deux mesures à exécution. »

L'ambassadeur turc, dit l'Avenir national, a mis, dit-on, entre les mains de M. de Moustier une nouvelle Note touchant la question d'Orient. Dans cette communication diplomatique, dont nous parlons sous toute réserve, exclusivement adressée aux cabinets de Paris, Londres et Pétersbourg, la Porte se bornerait à rappeler aux trois puissances la situation de la Grèce, ainsi que la qualité de protecteurs dudit royaume grec que les gouvernements russe, français et Anglais ont prise devant les traités.

Voici une proclamation aux Romains que vient de publier le comité national :

« Romains,

» Le soir du 6 courant, quelques bombes ont éclaté près de Saint-Eustache. Le bon

sens de nos concitoyens aura déjà condamné ce fait contraire à la dignité du parti national, de même qu'à nos principes et à notre programme. D'ailleurs, l'apparition sur le lieu, subite et presque simultanée, des sbires, des soldats pontificaux et surtout des zouaves, et la bruyante et immédiate arrestation de beaucoup de citoyens, jettent assez de lumière sur le fait en question pour découvrir sa nature et sa source. Ce fait appartient, à ne pas en douter, à cette série d'actes par lesquels la ligne abhorrée des partis réactionnaires et du gouvernement ne discontinuait pas de nous provoquer.

» De là viennent les mesures ourdies pour pousser le pontife hors de Rome, et pour appeler le fanatisme religieux à prendre une revanche ; les perquisitions indiscrettes et sans nombre qui mettent le désordre dans nos maisons et troublent la paix domestique ; les arrestations qui remplissent les prisons ; le déploiement de forces et les bruits menaçants, à l'aide desquels on cherche à jeter la terreur dans les esprits. La seule conquête faite jusqu'ici par la police cléricale est une lettre qu'on dit avoir été trouvée sur un agent qui n'appartient ni à nos rangs ni à notre programme. Evidemment, nos ennemis visent à fatiguer notre patience, à nous surprendre et à nous battre séparément. Nous résistons encore, comme des gens qui, allant droit au but, dédaignent les provocations dont ils sont l'objet.

» Mais une démonstration sainte et irrésistible est celle du maintien le plus rigoureux et sévère qu'on doit garder vis-à-vis des étrangers, et entre tous, vis-à-vis du corps

## FEUILLETON.

## LE TABLEAU DE LA MER

Par G. DE LA LANDELLE.

BREST.

## I. — VISITE INATTENDUE.

Il n'y avait pas deux mois que ma démission était acceptée ; j'avais religieusement appendu au mur de mon atelier le trophée de mes insignes, de mes armes et de mes instruments nautiques, — vieux compagnons d'infortune, naguère rouillés par l'eau salée, déjà ternis par la poussière, mais qui pour moi seront toujours brillants de souvenirs de jeunesse.

Tristes ou joyeuses, les heures qui ont emporté nos douleurs et nos plaisirs de vingt ans ne sont-elles pas celles qu'on a le plus de charme à se rappeler ? Et n'est-ce donc rien que de conserver près de soi les témoins muets de nos folies et de nos ennuis, de nos illusions enthousiastes, de nos premières déceptions, de nos dangers, de nos privations et de nos fatigues ?

Je venais, disais-je, de renoncer à la carrière

maritime ; j'avais brûlé mes vaisseaux, non comme Enée ou Cortez pour conquérir un nouvel empire, mais pour fouler, paisiblement désormais, le sol de la mère-patrie. Semblable au berger de la fable, je voulais rester sourd au conseil de la mer et de l'ambition ; — qu'on en juge : j'avais résolu de me faire artiste, et je commençais mon apprentissage.

Je travaillais, à cette époque, à un tableau allégorique, légèrement prétentieux, rien moins que modeste, et auquel j'avais cependant donné pour titre : *Hochets et vanités de ce monde*. La toile représentait des plaques, des armoiries, des couronnes, des crachats, des croix, des cordons, des épaulettes et autres insignes honorifiques, qu'un peintre soi-disant sage regardait avec dédain ; mais ce n'était pas avec le même dédain sans doute, que le chétif philosophe songeait à son cheval. Il est inutile de dire que, se confondant avec son héros, il lui avait imposé, grâce à un miroir appendu au-dessus de l'ébauche, le *facies* assez peu héroïque dont la nature l'a doué. Il économisait, de la sorte, la pose d'un modèle barbu à raison de cinq francs par quatre heures. Il pensait, d'ailleurs, qu'une barbe noire bien fournie, un nez aquilin, de beaux yeux et un teint espagnol ne sont pas de rigueur absolue ; si

bien que, d'une part, son petit *bouc* clairsemé, agréablement multicolore et rehaussé d'une teinte terre de sienne brûlée, c'est-à-dire rouge carotte, et de l'autre le nez d'éteignoir, les yeux nébuleux et le teint *sui generis* qui constituent son signallement, ne lui paraissaient pas indignes de passer à la postérité.

Telle était donc l'œuvre éminemment profonde dont je m'occupais et j'ajouterai qu'elle se trouvait déjà en fort bon train.

Or, lorsqu'on se livre à des travaux aussi sérieux, il est bon de reposer les régions antérieures de son cerveau par l'aspect d'objets étrangers à ses études. Tous les disciples de Gall en conviendront, quoique bien d'autres l'aient reconnu avant eux. Après quelques instants de relâchement, les idées rafraîchies sont plus nettes, l'on n'a aucun effort à faire pour réduire à l'obéissance passive les quatre facultés de son imagination. Et c'est pourquoi j'étais, après mon déjeuner, complaisamment accoudé sur le rebord de ma fenêtre, comme un honnête artiste qui fait provision d'inspiration avant de reprendre ses broches et sa palette. En attendant, je laissais errer un regard fraternel sur les lieux compris dans mon horizon,

A mes pieds, s'étendait un petit jardin sablé, dont le centre était occupé par un lilas en fleur, et l'extrémité par une tonnelle verdoyante ; un beau rayon de soleil se jouait dans une jolie corbeille de tulipes, dont les vives couleurs récréaient les yeux, tandis que les parfums de l'héliotrope et du réséda flattaient l'odorat de la manière la plus suave. Plus loin, j'apercevais le presbytère tapissé d'espaliers et de liserons ; plus loin, à gauche, les grands arbres du rempart qui me dérobaient la vue des campagnes. A droite, se dressait le clocher hexagone de l'église Saint-Louis ; en dernier plan, les toits bleus de la ville de Brest, entassés les uns sur les autres, ainsi qu'il arrive dans toute cité montueuse.

Des rumeurs confuses parvenaient à mes oreilles, quoique je ne pusse entrevoir aucune créature humaine ; de longs murmures, semblables au bourdonnement d'une ruche, s'élevaient de la place du Marché, qui m'était cachée par les murs des maisons contiguës ; dans la grande caserne de la marine, située à peu de distance, retentissaient parfois les fifres, les tambours et les clairons ; le son pieux des cloches dominait la clameur générale.

Or, je m'abandonnais gaiement à tant d'impressions diverses, à ce doux rayon de soleil auquel

exécuté des zouaves. Ce corps représente l'essence la plus raffinée du fanatisme religieux ; il est l'allié, l'âme damnée, et le dernier bras armé de la tyrannie cléricale. Entre ce ramassis cosmopolite et nous, il ne doit y avoir rien de commun, en dehors de la lutte à mort qui tôt ou tard sera engagée. Nous ne devons avoir rien de commun avec eux, ni le toit qui nous couvre, ni l'air que nous respirons. Ce n'est pas un conseil que nous donnons à nos concitoyens ; leur instinct admirable nous a devancés. Remarquons le maintien noble qui les éloigne des théâtres et de tout endroit public où se montre l'uniforme du zouave pontifical. Encourageons-les à persévérer, car notre honneur le veut.

» Que l'exemple de Venise soit toujours devant nos yeux : cette noble ville, pour la même cause, avait oublié pendant dix-sept ans ces spectacles qu'elle aimait tant ; ses fêtes, ses lieux de réunions étaient désertés.

» Nous faisons spécialement appel à nos femmes romaines pour qu'elles accomplissent ce faible sacrifice, non-seulement pour l'honneur de la patrie, mais pour qu'elles l'inspirent aussi à ceux sur lesquels il leur est donné d'exercer quelque influence. Il est temps que nos concitoyennes se lèvent à la hauteur des sentiments patriotiques et nationaux.

» Dans cet accord unanime, nous laisserons seuls en contact avec les mercenaires étrangers ce peu d'hommes lâches qui ne sentent pas la honte de l'asservissement de leur patrie. Nous ne manquerons pas de noter et de publier leurs noms, pour les vouer à la réprobation des patriotes qui aiment leur pays et qui sentent qu'il est à eux seuls.

» *Le comité national de Rome.*

» Rome, 7 janvier 1867. »

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest* :

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de vous parler d'un projet financier, dit caisse des fonds d'Etat, qui prétendait associer le Saint-Siège aux plus déplorables combinaisons de placement hasardeux et de grosses primes. Aujourd'hui nous vous engageons à vous tenir en garde contre un projet encore plus fâcheux, que certains journaux belges et français ont accueilli avec une singulière léréteté. Il s'agit d'un arrangement conclu entre M. Scialoja, ministre des finances de Florence, et un banquier belge, nommé M. Langrand-Dumonceau, pour la liquidation des biens que le gouvernement piémontais a enlevés au clergé, et qu'il ne parvient pas à vendre, à cause de la répulsion que de pareilles acquisitions excitent dans les consciences. M. Langrand-Dumonceau, connu, dit-on, comme banquier catholique, se chargerait de donner à M. Scialoja 600 millions, moyennant lesquels le clergé conserverait ses biens, avec obligation de les

vendre dans un délai de dix ans. Par cette combinaison, vraiment machiavélique, l'odieuse de la vente disparaîtrait, puisque le clergé vendrait lui-même, l'odieuse de l'acquisition disparaîtrait, puisque ce seraient les catholiques qui achèteraient pour rendre service au clergé. On va jusqu'à dire que le Saint-Siège, qui a ratifié en France et ailleurs la vente des biens du clergé, pourrait bien, par avance, approuver cet arrangement. Sans doute il peut y avoir là une bonne affaire, digne de tenter des juifs ou des libres-penseurs ; il se peut même que le Saint-Siège autorise le clergé italien à passer sous ces fourches caudines pour échapper à une spoliation complète. Mais qu'il autorise, qu'il encourage des catholiques à venir partager avec le gouvernement italien les dépouilles du clergé, c'est là ce qui n'est point admissible. Aux yeux de l'Eglise, la spoliation du clergé est un vol. Quand une spoliation a été commise depuis longtemps, que le produit en a été dissipé, que le spoliateur a porté sa tête sur l'échafaud, comme cela est arrivé pour les révolutionnaires français, on peut renoncer à poursuivre ses complices et ses héritiers sans ratifier le crime en lui-même. Il n'en serait pas de même, alors que le crime n'est pas consommé, que ses auteurs sont fort embarrassés d'en tirer parti, et qu'on viendrait à leur aide pour en réaliser et en partager le bénéfice. Aussi, jusqu'à preuve du contraire, il ne faut croire ni à l'approbation du Saint-Siège, ni au concours des catholiques belges. Le *Temps* apprécie fort bien cette combinaison, inventée par M. Minghetti, en disant que le gouffre du déficit serait comblé jusqu'en 1868, que le gouvernement florentin pourrait même ainsi se dispenser de voter un budget des cultes. On oublie de dire qu'il prélèverait sans doute sur ces dépouilles du clergé la part de dettes à payer au Pape, en vertu de la convention de septembre, et la subvention payée au comité romain pour préparer par des moyens moraux le triomphe prochain des aspirations nationales.

Notre correspondant, ajoute l'*Union de l'Ouest*, pense qu'il faut se mettre en garde contre cette combinaison financière, habile peut-être, mais d'une équité douteuse. Il craint un piège et ne voit au fond de tout cela, qu'une spoliation plus ou moins adroitement déguisée.

Après tant de fraudes et de violences commises en Italie, la défiance est assurément bien légitime, et le *Timeo Danaos et dona ferentes* est toujours bon à rappeler quand il s'agit du gouvernement italien. Mais si les renseignements fournis à la *Gazette de France*, par M. Crampon, sont exacts, il n'y aurait rien que de très-loyal et de très-avouable dans l'opération que patronne M. Langrand-Dumonceau, puisque ce financier

subordonne absolument l'exécution des clauses de son traité avec M. Scialoja, au consentement du clergé italien. A la vérité il resterait encore à savoir si ce consentement est libre ou si, au contraire, il n'est pas imposé et en quelque sorte arraché. Sur ce point la lumière se fera comme sur tout le reste.

Un Américain ayant demandé par lettre à Garibaldi ce qu'il pensait de la situation des choses aux Etats-Unis, a reçu du solitaire de Caprera la réponse suivante, dont il a bien voulu communiquer le texte original à la rédaction du *Phare de la Loire* :

« Caprera, 8 janvier.

» Monsieur,

» Je suis heureux de pouvoir satisfaire votre désir de savoir mon opinion sur la controverse existant entre le président des Etats-Unis et la majorité du Congrès. Certainement, je le ferai avec la conscience de traiter une question non-seulement américaine, mais humanitaire.

» Oui, pour nous, amis de l'Union américaine, qui avons tremblé un moment pour son intégrité dans la lutte gigantesque que vous venez de terminer si heureusement, l'importance du vote de la race de couleur est amoindrie en face du danger de nouvelles dissensions.

» Membres de la fraternité humaine, nous ne faisons point de distinction de race. Ainsi, nous avons applaudi à l'élection que la généreuse population du Massachusset a faite dans les personnes de deux députés de couleur pour la représenter, et nous applaudirons à quelconque de ces démonstrations d'un pays où la liberté et le progrès ne sont pas de vains noms.

» Ce que nous désirons cependant surtout, c'est que l'harmonie, plus ou moins chaude, qui règne aujourd'hui entre les membres de la famille américaine ne soit point troublée, et qu'à tout prix elle foule aux pieds chaque espèce de préjugés individuels pour maintenir intacte l'intégrité de la grande République, le plus puissant palladium de la liberté du monde.

» Que votre président s'entende donc avec le Congrès ; qu'il n'y ait plus de dissidence entre les Etats qui constituent votre admirable système politique. Voilà le vœu que vous font vos amis sincères, parmi lesquels je suis fier de me compter.

» Votre dévoué, G. GARIBALDI. »

Le conseil d'Etat vient d'être saisi, s'il faut en croire, l'*Espérance de Nancy*, de deux projets de loi comprenant les innovations suivantes :

1° La compétence des juges de paix serait élevée à 200 fr. en dernier ressort, et à

500 fr. en premier ressort (loi du 25 mai 1858) ;

2° Les ventes sur saisie et les licitations pour cause de partage des immeubles, portées pour 10 fr. et au-dessous au rôle des contributions foncières, se feraient à l'avenir devant notaire, et non plus à la barre du tribunal ;

3° Les partages immobiliers, quelle que fût la valeur des immeubles, pourraient désormais se faire par acte notarié, avec attribution des lots, sans tirage au sort, lors même que des mineurs, interdits ou autres y seraient intéressés, en vertu d'une délibération du conseil de famille homologuée par le tribunal.

On a tout lieu de penser que ces importants projets pourront être discutés dans la prochaine session du Corps-Législatif.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La reine Victoria fera, dit-on, un voyage en Allemagne vers le commencement du printemps ; Sa Majesté en profitera pour visiter Paris, où elle passerait deux ou trois jours, afin de voir l'Exposition. La visite de la reine aurait un caractère tout-à-fait privé.

— La maison Laugrand-Dumonceau, de Bruxelles, a versé un cautionnement de 8,000,000 fr., à valoir sur l'affaire qu'elle a traitée avec le ministre des finances d'Italie. Elle doit verser, dans le délai de vingt jours, 500,000 fr. de rente italienne. Le clergé italien aurait un délai de vingt jours après le vote de la loi, dans le cas bien entendu où elle serait votée, pour faire connaître son adhésion.

— On lit dans le *Progrès de Lyon* :

« La neige, qui tombait depuis trois jours avec une persistance sans exemple dans notre histoire locale, a cessé aujourd'hui ; le soleil brille d'un vif éclat, et grâce à son action bienfaisante, on constate déjà les premiers symptômes d'un prochain dégel. Le froid était cependant très-vif dans la matinée, et le thermomètre ne marquait pas moins de 6 degrés centigrades au-dessous de zéro à six heures du matin. Mais la température s'est élevée d'une manière très-sensible au milieu de la journée.

» Les nombreux travailleurs recrutés par la voirie déploient la plus grande activité ; dans nos principales rues les trottoirs sont complètement déblayés, la neige est méthodiquement entassée par monceaux sur les rebords de la voie, où elle est enlevée au fur et à mesure par d'innombrables tombereaux qui la transportent dans le Rhône. Avant deux jours, le soleil aidant, les grandes voies de la ville auront repris leur physionomie normale. »

— Ce matin, dit le *Salut public*, de Lyon, sur les cinq heures, une détonation formida-

chantaient les oiseaux familiers de la maison, à ces émanations embaumées des fleurs, à ces mille échos de mille bruits qui s'entrechoquaient ; je prenais même plaisir à voir le télégraphe, silencieux bavard officiel, gesticuler mystérieusement, lorsqu'une commotion violente m'arracha tout-à-coup à mes vagues rêveries.

Cette commotion n'était autre chose que le tintement de la sonnette ; il fallut bien aller ouvrir.

— « Julien de Mont-Cenis, m'écriai-je avec étonnement en reconnaissant mon visiteur inattendu.

— Moi-même, répondit mon vieux camarade de collège.

— Et par quel heureux hasard dans ce pays ? Parisien ! Assieds-toi, conte-moi tout cela. Depuis quand arrivé ? sans m'écrire, encore ! C'est fort mal. Tu resteras ici quelque temps, j'espère ? Et, avant tout, sache que ton lit est chez moi. »

Julien se mit en devoir de répondre à cette interminable série de questions dont tout provincial assassine son visiteur parisien. Il finit par m'expliquer que les romans maritimes — ils florissaient alors — lui avaient donné une telle envie de voir un port, qu'il venait en touriste faire son éducation sur les lieux. Il comptait sur moi pour être son pilote ; il avait choisi Brest parce qu'il m'y savait ; nul, mieux

que son ancien condisciple, ne pouvait le servir, en ma qualité de marin...

« — Je ne le suis plus, interrompis-je d'un ton dramatique, vois plutôt. Je lui montrai mon cheval.

— Ciel ! quelle croûte !

— Croûte ! y songes-tu !

— J'y songe tellement que je suis juge compétent en pareilles matières. Voici dix ans que je m'occupe de peinture, comme auteur, il est vrai, mais tout-à-fait en conscience ; et je veux n'être jamais entré dans un atelier, si le moindre rapin n'est pas en état de t'en remonter. Quoi ! tu voudrais devenir artiste ? Folie ! »

Je baisai la tête sans répondre.

Après quelques réflexions, pendant lesquelles l'amour-propre, le dépit et le découragement se livrèrent un combat tumultueux à son simple bon sens et aux sentiments de franche amitié que j'avais pour Julien, je pris une résolution désespérée : je suspendis mon ébauche à la cloison et proposai à mon interlocuteur d'aller donner un coup-d'œil à la mer.

Ma motion fut acceptée avec reconnaissance ; elle brisait une conversation pénible ; Julien, d'ailleurs, était arrivé pendant la nuit ; il avait couché et déjeuné à l'auberge ; le temps était superbe, chose

assez rare, même en été, à la pointe occidentale de la Bretagne ; — je revêtis donc un costume analogue à la circonstance, et nous partîmes bras-dessus, bras-dessous, pour commencer nos explorations.

### II. — LA PLACE DU MARCHÉ.

En sortant de chez moi, il fallait traverser la place du marché ; elle présentait un aspect assez curieux ; mon compagnon m'adressa quelques questions ; je dus immédiatement entrer en fonctions de *ci-cerone*.

Le costume pittoresque de quelques paysans qui venaient apporter des légumes et des fruits aux marchandes attirées fut le sujet d'une première digression. Ces hommes étaient généralement d'une belle stature ; leurs longs cheveux flottants sortaient d'un bonnet phrygien rouge comme celui des sans-culottes de 95 ; une large veste blanche, quelquefois des gilets d'une couleur éclatante, toujours une ceinture et un pantalon à plis, enfin de gros sabots complétaient leur accoutrement.

— Ce sont, dis-je à Julien, des Plougastels, cultivateurs d'une paroisse qui est située de l'autre côté de la rade ; chaque jour ils la traversent dans de belles chaloupes que je vous montrerai sous voiles tout à l'heure ; leur principal commerce dans cette

saison est celui des fraises, auxquelles ils consacrent la plus grande partie de leurs champs. Les espèces exotiques du Chili et de Lamana se sont admirablement naturalisées sur leur territoire ; ils en approvisionnent tout le pays, où, comme vous voyez on est assez friand.

En disant ces mots, je montrai à mon ami un groupe d'officiers de marine qui causaient galement avec les jolies marchandes de leur connaissance, tout en mangeant des fraises proprement servies dans de vertes feuilles de choux. Les dandys en épaulettes tenaient d'une main cette assiette primitive, tandis que leur autre main, gantée de frais, y puisait à loisir. Un cigare de contrebande ou un bouquet de violettes multipliait les jouissances matinales des flâneurs marins.

Il ne faut pas omettre les saluts échangés avec telle dame qu'on peut rencontrer le soir en costume moins négligé qu'à pareille heure. L'usage autorise les maîtresses de maison à faire elles-mêmes leurs provisions. Des bonnes, en élégants costumes de toutes les parties de la Bretagne, les accompagnent généralement en portant le panier.

La place, du reste, présentait un tableau fort animé, et une diversité de types presque algérienne. Des élèves en médecine qui se rendaient aux cours,

ble et prolongée, entremêlée d'un indescriptible cliquetis, faisait croire aux habitants de la Croix-Rousse que le tremblement de terre algérien avait une seconde édition dans notre ville. C'était la toiture vitrée de la gare du chemin de fer qui s'éroulait sous la surcharge d'un amoncellement énorme de neige. La contraction exercée sur le fer des charpentes métalliques de l'édifice par la rigueur de la température peut avoir contribué à ce fâcheux événement. Il n'y a pas eu, d'ailleurs, d'accident personnel à déplorer. Deux employés qui dormaient dans une guérite sous la gare ont été ensevelis sous les décombres, mais leur abri a résisté et on les a retirés sains et saufs. Le chemin de fer a dû suspendre sa marche, qu'il reprendra dans deux jours.

— La neige qui tombe avec abondance depuis le 14 janvier dans une partie de l'est, du midi et du centre de la France, a interrompu la circulation sur les voies ferrées dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura, du Rhône, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Drôme, de la Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire. On ignore jusqu'à présent si les communications sont interceptées dans d'autres départements.

Une dépêche de Toulouse, datée du 16 janvier, trois heures vingt-cinq minutes après midi, annonce que les communications postales de Toulouse avec les autres villes du sud-est, au-delà de Montpellier, sont interrompues depuis lundi, par suite de la grande quantité de neige qui encombre le chemin de fer de Lyon à Marseille et à Nîmes.

Une autre dépêche, datée de Marseille, 16 janvier, midi cinquante minutes, dit que depuis hier la circulation sur le chemin de fer est interrompue par l'abondance des neiges. La voie n'est libre que de Marseille à Nice et à Aix.

— Nous empruntons au *Sun* les détails suivants sur le triste accident arrivé à Regent's-Park dans l'après-midi du 15 :

« Nous avons la pénible mission de raconter un des plus tristes événements qu'aient jamais signalés les promenades sur la glace dans Regent's-Park. Au moment de l'accident, une foule immense de gentlemen et de dames en grande toilette se promenaient sur la glace; tout à coup, vers quatre heures, une grande partie de la glace a manqué sous ce poids, et près de deux cents personnes se sont trouvées précipitées dans l'eau. Il n'est même pas possible, en ce moment, de préciser exactement le chiffre des personnes submergées ainsi subitement.

» On ne saurait se faire une idée des cris des malheureux patineurs, mais ceux de leurs femmes, de leurs filles et de leurs amis qui se trouvaient sur le bord de l'eau par milliers étaient vraiment déchirants.

» On a immédiatement appelé les hommes de la Société royale d'humanité, qui se sont mis au travail de sauvetage avec le zèle le plus admirable, et ils sont parvenus à sauver près de quarante personnes.

» Un gentleman a sauvé deux petites filles au moment où l'on désespérait d'elles. Un grand nombre de personnes ont été sauvées par leurs amis. On croit qu'il n'a pas péri moins de cinquante personnes; au moment où nous écrivons, vingt corps ont été retrouvés: on croit qu'il en reste encore trente sous l'eau.

» La plus grande consternation s'est répandue et il est impossible à la police d'empêcher des milliers de curieux de se rendre sur le théâtre de l'événement.

» A chaque instant la foule grossit: ce sont des pères et des mères qui viennent chercher leurs enfants, des parents qui sont à la recherche des membres de leurs familles.

— Ainsi que nous l'avons dit. M. Cousin a succombé dans la nuit de dimanche à une attaque d'apoplexie foudroyante. A diverses époques, M. Cousin avait éprouvé quelques symptômes du mal qui devait l'emporter. Au commencement de ce mois, en arrivant à Cannes, il a été atteint de certains vestiges et d'embarras cérébraux qui avaient alors facilement cédé aux premiers soins qui lui furent donnés.

Néanmoins, il ne se faisait pas d'illusions sur la gravité de ces symptômes, et peu de jours après, il écrivait à un de ses amis de Paris qu'il les considérait comme un avertissement sérieux, et qu'il n'était pas dupe des noms mitigés que les médecins donnaient à ces accidents. Le corps de M. Cousin sera transporté de Cannes à Paris, accompagné par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La Compagnie d'Orléans est autorisée à apporter les modifications suivantes à ses tarifs :

« Pour une bande de 60 moutons, au plus, expédiée de toute station au-delà de Saumur et de Vierzon à Paris ou à Choisy, et de toute station au-delà de Châteauroux à Orléans, la taxe sera calculée d'après le prix de la station dénommée, située immédiatement en deça du lieu du départ, augmentée de 0 fr. 005 m. par tête et par kilomètre, frais de manutention compris, à moins qu'il n'y ait avantage pour l'expéditeur à payer comme de la première station dénommée, située au-delà du point de départ, le cas échéant. »

M. le préfet d'Indre-et-Loire ayant, de concert avec M. l'ingénieur en chef, demandé des fonds pour activer les travaux de réparation des levées de la Loire, le ministre des travaux

publics vient de lui ouvrir dans ce but un nouveau crédit de trente mille francs. Deux nouveaux ateliers viennent d'être ouverts pour hâter la fermeture des brèches.

On lit dans le *Journal de Saint-Nazaire* :

« Un violent coup de vent a soufflé sur Saint-Nazaire dans la nuit du 7 au 8. La mer a monté à une hauteur considérable sur toute la côte, et sur plusieurs endroits a causé des dégâts assez importants.

» Au Croisic, la mer a rompu le mur d'appui de l'établissement des bains sur la plage; elle a envahi la grande salle à manger qui est entièrement dévastée.

» A Saint-Marc, elle a produit des affoulements considérables en avant du bâtiment d'abri du bateau de sauvetage. Cette construction serait menacée, dit-on.

» A Saint-Nazaire, elle a renversé la maison construite sur le bord de la carrière Sous-Levain, qu'elle a entièrement inondée. »

Un curieux personnage, qui a fait une certaine sensation dans plusieurs villes de province, vient d'être arrêté à Poitiers et dirigé, par la gendarmerie, sur Montauban où la justice à quelques comptes à régler avec lui. Parfait gentleman dans ses manières, élégant dans sa mise, dit le *Journal de la Vienne*, il se donnait le luxe d'ajouter à sa boutonnière un ruban multicolore. Quant à son nom, on l'ignore; il se faisait appeler Baudin de Lorme et prenait le titre de comte. Grand amateur d'art, homme de lettres à ses moments perdus, correspondant de plusieurs journaux, il était tantôt Jean Rousseau en villégiature, tantôt Adrien Marx en rupture de journalisme. Sa collection de cartes de visite était des plus variées. Les noms de hauts personnages y figuraient et, pour compléter le tout, son album photographique contenait, à la place d'honneur, les portraits du comte de Chambord dont il se disait le filleul, et des membres de la famille de Bourbon.

De nombreux méfaits sont reprochés à cet individu par des commerçants de Poitiers; des accusations de faux sont portées contre lui. Il venait d'être arrêté, et à peine une instruction était-elle ouverte qu'on apprenait que l'inculpé était l'objet de poursuites de même nature dans plusieurs arrondissements, et notamment à Montauban qui paraît avoir été le centre de ses opérations.

## NOTIONS GÉNÉRALES

### SUR LE SERVICE DES POSTES.

RÉGALITÉS APPLICABLES AUX CONTRAVENTIONS AUX LOIS SUR LA POSTE.

#### 1° Transport illicite de correspondances.

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1° des lettres

cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; 2° des journaux, ouvrages périodiques, circulaires et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés; elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 500 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an ix et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856.)

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques non politiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations manuscrites, consignées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux-mêmes, peuvent également être ajoutées moyennant l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de 20 centimes.

#### 2° Insertion de valeurs dans les lettres.

La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion, dans les lettres non chargées, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859.)

#### 3° Double emploi de timbres-postes.

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, vendredi 18 janvier 1867. — Le *Moniteur* publie un rapport de M. Béhic, ministre du commerce qui propose une nouvelle nomenclature des établissements insalubres et dangereux dans le sens de la liberté industrielle. Ce rapport est suivi d'un décret conforme.

pour lui tout seul que pour ses trois autres maris ensemble, qui étaient pourtant des soignés du genre; à preuve que le père Carbonneau, son premier, était second maître (1) sur le *Quirassier*; celui d'après, patron au cabotage, et Remoulard, son dernier, avait gagné la croix d'honneur à Navarin.

— Mais enfin, comment est-il mort? demanda Julien.

— Vous savez, messieurs, qu'il y a eu hier une raffale de nord-ouest qui a chaviré un canot du *Conquérant*; Roscoat était à terre sur la grève de Porstrein, en ce moment. Il se promenait tranquillement, la pipe à la bouche, la canne à la main, comme un commissaire, ne pensant à rien, le pauvre vieux! Il voit le malheur, ne fait ni un ni deux, se jette à l'eau; en saute trois qu'il mène à bord d'une chaloupe, et comme il allait sauver un quatrième, une crampe l'aura pris apparemment, il a coulé. Tout le monde était ramassé; on ne s'est pas inquiété de lui, on a pensé qu'il était retourné à terre chercher ses habits; et voilà qu'hier on a trouvé son corps de l'autre côté de la rade.

(1) Second maître, sergent.

(La suite au prochain numéro.)

des marins, des pêcheurs, des soldats de la garnison, des ouvriers du port et de la ville, des paysans et des paysannes de tous les cantons, des bourgeois et des écoliers passaient et repassaient autour de nous, ceux-ci affairés, ceux-là reculant avec nonchalance au milieu des étages et des barraques de friperie dont l'extrémité du forum brestois était encombrée.

Les Plougastels, repris-je en revenant à mon sujet, nous fournissent encore des oisillons et des petits-pois. Quant aux autres légumes, voyez ces paysans à cheveux ras et à grands chapeaux, voici nos véritables pourvoyeurs. Ce sont les Roscovites, qui habitent à environ quatorze lieues d'ici, sur le bord de la mer, auprès du petit port de Roscoff; depuis longtemps ils dédaignent d'ensemencer le froment et l'avoine pour s'adonner spécialement à la culture potagère. Elle a pris chez eux un tel développement, qu'ils ont adopté des mœurs nomades pour se défaire plus avantageusement de leurs produits. Ils parcourent non-seulement la Bretagne, mais une partie de la France: on les rencontre fréquemment à Angers; quelques-uns d'entre eux se vantent d'avoir porté leurs denrées jusqu'au centre de Paris. Aujourd'hui le vapeur de Morlaix leur procure un débouché facile: en quelques heures ils sont

au port d'embarquement, dont leur paroisse est peu distante; et, de là, ils se rendent facilement par terre jusqu'au Havre.

En Bretagne l'on rencontre partout les Roscovites. A Vannes, à Nantes, à Rennes, à St-Malo, on compte sur eux. Ils sont probes, mais ivrognes et batailleurs; c'est par cette dernière raison qu'ils coupent leur chevelure, contre l'usage ordinaire des Bretons; ils ont trouvé qu'elle donnait trop de prise à leurs adversaires.

Je fis ensuite remarquer à Julien quelques paysans de divers costumes, les uns de Lesneven, à larges braies, calottes bleues et vestes carrées, semblables, par leur extérieur, aux Grecs de l'Archipel; d'autres de Landivisiau, à l'aspect large et sévère, dont le pourpoint noir, le chapeau à grands bords et la blanche chemise rappellent certaines populations de quakers américains. La variété des coiffures de femmes frappa aussi mon compagnon.

Nous nous dirigeâmes, tout en faisant nos observations, vers la partie de la place qui avoisine l'église: un spectacle nouveau attira alors nos regards. Une nombreuse troupe de marins montait les marches du perron; ils étaient recueillis et silencieux; la plupart avaient des crêpes au bras. Nous nous aperçûmes de quelques femmes du peuple qui sem-

blaient s'apitoyer sur une catastrophe récente dont elles s'entretenaient bruyamment.

— Comment, répondit l'une d'elles à mes questions, comment vous ne savez pas? c'est l'enterrement de Pierre Roscoat, de l'*Air recule* (l'Hercule), un brave, mon Dieu! un homme qui avait reçu trois médailles, un quartier-maître (1), le chef de la grand'hune de son vaisseau. C'est ça un malheur! Voilà l'équipage qui va à son enterrement; ils lui font dire une messe *premier brin*, dam! de leur poche, voyez-vous, et c'est juste. Car c'était un matelot, et un vrai, celui-là. Pauvre cher homme!

— Sans compter qu'on l'avait vu en Alger, interrompit une autre commère. C'est lui qui a planté le drapeau blanc le premier sur la grève; qu'on l'appelait *mort des Bédouins*.

— Tenez, voici son hôtesse, tout habillée de noir, qui passe à cette heure, la veuve Remoularde, la mère aux *Mathurins*, comme on dit; elle devait se marier avec lui le mois qui vient, quand il aurait eu son congé. Jésus, Seigneur, ce que c'est que de nous!

— La bonne femme en a pleuré plus de larmes

(1) Quartier-maître, grade correspondant à celui de caporal.

Marseille, 17 janvier. — La circulation est entièrement rétablie entre Lyon et Marseille. Une seule interruption existe entre Nîmes et Alais.

Vienne, 18 janvier. — La Presse a reçu de Pesth le télégramme suivant :

Le bruit court qu'on aurait accordé un ministère hongrois composé de membres du parti Deak, sans y admettre des membres du parti des anciens conservateurs.

La Presse ajoute, en déclarant le tenir de source certaine, que jusqu'à l'heure qu'il est, ce bruit est prématuré.

Londres, 18 janvier. — Les communications par chemin de fer entre Douvres et Ashford, sont interrompues à cause de la neige.

Aucune malle n'est parvenue du continent depuis mercredi matin.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**AVIS IMPORTANT**

Tous nos lecteurs connaissent, au moins de réputation, le *Journal des Familles*. Ce journal, en opérant sur des masses d'abonnés, est parvenu à fixer son prix à plus de 50 0/0 au-dessous de celui des autres publications du même genre. A l'occasion des étrennes, il diminue encore ce prix et reçoit des abonnements presque au simple prix du papier et des frais de poste.

Nous engageons vivement nos lecteurs à souscrire à cette publication qui s'est tracé une voie nouvelle et brillante dans la presse. Il

manquait réellement aux familles un journal du foyer. Désormais ce vide est comblé, et nous ne sommes pas surpris d'apprendre de bonne source que le *Journal des Familles* a obtenu un succès sans précédent.

(Pour plus de détails, voir aux annonces.)

**Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique**

A l'aide d'un traitement nouveau. Brochure in-8° de 85 pages, 6<sup>me</sup> édition, par le Docteur Jules BOYER. — En adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste à l'éditeur A. DELAHAYE, ou au Docteur Jules BOYER, 174, boulevard Magenta, à Paris, on recevra, franco, cet ouvrage, qui est indispensable aux médecins, et aux personnes atteintes de maladies de poi-

trine. Les sommités médicales proclament la supériorité de ce traitement, sur ceux qui avaient été employés, jusqu'à ce jour.

**HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)**

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Échiquier, PARIS, in-12 quinzisième édition, prix : 4 fr., en timbre poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE MORIN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Victor Morin, marchand de vins à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, dans le délai de vingt jours, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 19 février 1867, à midi.

Le greffier du Tribunal, (45) TH. BUSSON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE ARTIF-PICARD.**

Les créanciers de la faillite du sieur Artif-Picard, marchand de bois demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 29 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires, munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, (46) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

**APRÈS FAILLITE.**

Le jeudi 24 janvier 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans les magasins du sieur ARTIF, marchand de bois en gros, à Saumur, rue de la Maremaillet, à la vente publique aux enchères de toutes les marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, licencié en droit, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu : Grande quantité de bois de chêne, frêne, aulne en bûches et rondins, bûches de compte, cotrets, charnier, rais en chêne, copeaux, barreaux, coke, charbon de bois, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A ARRENTER, MAISON, située à Saumur, Chemin-Neuf de la Montée-du-Fort, occupée par la famille Vignaut et composée de plusieurs chambres, greniers, cave, jardin. — Superficie totale : 8 ares 25 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (48)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, est transférée rue des Païens, n° 4. (607)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**UNE FERME**

Aux Bouteilleries, Commune de St-Lambert-des-Levées, Composée de bâtiments et 1 hectare 46 ares en terres labourables et prés. S'adresser audit notaire. (17)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En un ou deux lots,

**UNE PROPRIÉTÉ**

A la Croix-Verte, Composée de maison sur la rue, n° 65, jardin avec bâtiment et pièce d'eau, le tout contenant 33 ares, joignant l'ancienne route d'Angers et l'ancien lit de la Loire. S'adresser audit notaire. (38)

**A VENDRE**

Un bon et fort cheval, prenant cinq ans, propre à la selle et à la voiture. S'adresser à M. GRILLE, 12, rue Cendrière, à Saumur. (49)

**A LOUER**

En totalité ou par parties, **UNE MAISON DE COMMERCE** AVEC REMISE ET ÉCURIE, Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine **UNE MAISON** Avec jardin, remise et écurie, située rue de Bordeaux. S'adresser à M. FOURNÉE-CHESENEAU. (586)

Imprimerie-Librairie E. MAZERAU ET C<sup>ie</sup>, Éditeurs à Tours.

**EN VENTE**

Chez MM. MAZERAU et C<sup>ie</sup>, à Tours; chez M. DENTU, libraire à Paris, Palais-Royal, galerie d'Orléans; et chez tous les libraires de France et de l'étranger,

**DISCOURS**

PRONONCÉS AU CORPS-LÉGISLATIF

PAR

**M. THIERS**

Sur: 1° le Mexique; 2° la Question romaine; 3° les Libertés nécessaires; 4° l'état de l'Agriculture en France; 5° les Affaires d'Allemagne,

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE ADRESSÉE AUX ÉDITEURS

Par M. LE COMTE DE FLAVIGNY,

Édition populaire. Un volume de 250 pages : 2 francs.

**A VENDRE**

1° UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2° DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon cru, de l'année 1865. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**, Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne. S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**FOURS A CHAUX**

DE DAMPIERRE.

**AVIS**

Les fours à chaux de M. de Richandeu sont ouverts, et fonctionnent tous les jours. S'adresser sur les lieux à M. L. CHIVERT, ou à Saumur, Levée d'Enceinte, 41. (28)

**ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE**

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'Élixir au Gallium Album de l'Ermitage, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.

Dépôt à Saumur, chez M. Gautier, pharmacien; à Angers, chez M. Aubert; à Baugé, chez M. Després; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

**Guérison radicale des Hernies**

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (15)

ETRENNES 1867

**LE JOURNAL DES FAMILLES**

ETRENNES 1867

Abonnement 2 fr. 60 par an.

Le *Journal des Familles* a rapidement conquis une place brillante parmi les publications destinées au foyer. Son succès tient au genre spécial de sa rédaction. Au lieu de consacrer ses colonnes à des niaiseries parisiennes, il donne des causeries spirituelles et instructives sur tout ce qui peut intéresser une famille où règne le bon goût, la morale et le travail. Les feuilletons sont d'une moralité parfaite. Plusieurs membres de l'Institut ont vivement recommandé le *Journal des Familles* comme une publication réunissant toutes les qualités de genre et appelée à un succès hors ligne. — Depuis deux mois, le nombre des abonnés augmente de plus de mille par semaine.

Au reste, le *Journal des Familles* invite le public à juger par lui-même. En conséquence, il s'impose un sacrifice sans précédent dans la presse et reçoit des abonnements d'essai au simple prix de revient matériel et des frais de poste. Ces abonnements sont ainsi fixés :

Edition ordinaire avec gravures dans le texte : un an, 2 fr. 60. Edition spéciale avec gravures dans le texte et en dehors du texte : un an, 3 fr. 60.

Grande édition avec gravures de salon : un an, 5 fr. 60.

Cette diminution sur les prix d'abonnement est permise au *Journal des Familles* en raison du nombre immense de souscriptions qu'il reçoit à l'occasion des étrennes. Cependant, passé le 31 janvier, cette diminution n'aura plus lieu.

Les abonnements nouveaux partiront du 1<sup>er</sup> janvier.

Le *Journal des Familles* paraît tous les quinze jours en fortes livraisons contenant chacune la matière d'un volume de 100 pages. Il est imprimé en riches caractères sur papier glacé. Ses gravures défont toute concurrence.

La devise du *Journal des Familles* est : « Elever le cœur, fortifier l'esprit. »

De fort belles primes à prix réduit sont mises à la disposition des abonnés.

Le *Journal des Familles* veut être au foyer de tous. Pour arriver à ce but, il ne négligera aucun soin, ne reculera devant aucun sacrifice.

Adresser les abonnements en bons sur la poste à M. Marillier, rue du Sentier, 9, à Paris. (On peut aussi envoyer des timbres-poste avec un supplément de 10 centimes.) (50)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JANVIER.			BOURSE DU 18 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 30	»	» 15	69 47	» 17	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 75	»	» 35	98 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	467 50	»	1 25	467 50	»	»
Banque de France. . . . .	3565	»	5	3550	»	15
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1407 50	»	2 50	1405	»	2 50
Crédit Foncier colonial. . . . .	565	»	»	565	»	»
Crédit Agricole. . . . .	610	»	»	608 75	»	1 25
Crédit industriel. . . . .	640	»	»	642 50	2 50	»
Crédit Mobilier. . . . .	485	»	10	491 25	6 25	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	832 50	5	2 50	830	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	901 25	»	2 50	905	3 75	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1175	»	»	1180	5	»
Est. . . . .	542 50	»	1 25	543 75	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	905	»	5	907 50	2 50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	565	»	2 50	506 25	1 25	»
Ouest. . . . .	582 50	»	2 50	582 50	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1590	»	10	1595	5	»
Canal de Suez. . . . .	348 75	»	1 25	350	1 25	»
Transatlantiques. . . . .	440	»	25	450	10	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	54 40	»	»	54 75	» 35	»
Autrichiens. . . . .	388 25	1 25	»	387 50	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	387 50	»	2 50	390	2 50	»
Victor-Emmanuel. . . . .	87 50	»	3 75	94	6 50	»
Romains. . . . .	90	»	3	97 50	7 50	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	293 75	»	1 25	295	1 25	»
Saragosse. . . . .	132	»	5 50	135	3	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	44	2	»	42	»	2 50
Nord-Espagne. . . . .	120	»	»	117 50	»	2 50
Compagnie immobilière. . . . .	357 50	»	7 50	357 50	»	»
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	314	»	»	313 75	»	»
Orléans. . . . .	307	»	»	307	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	307	»	»	306 50	»	»
Ouest. . . . .	306 25	»	»	306	»	»
Midi. . . . .	306	»	»	307	»	»
Est. . . . .	307 50	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,